

## 1.2. ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

### 1.2.1. CELLULES EN ÉDUCATION À LA VIE RELATIONNELLE, AFFECTIVE ET SEXUELLE (EVRAS) À L'ÉCOLE

#### PRÉSENTATION

Certaines écoles éprouvent le besoin de créer un groupe de travail réunissant l'ensemble des acteurs internes et externes à l'école et qui peuvent, ensemble, réfléchir aux stratégies à mettre en place pour l'année scolaire et répartir les responsabilités de chacun.

Afin d'ouvrir un dialogue indispensable autour de l'éducation sexuelle, il existe un dispositif pour favoriser la création de groupes de discussion communs à l'ensemble des partenaires impliqués dans les projets d'animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle (équipes d'animation, équipes éducatives mais aussi parents et élèves) : les cellules EVRAS.

Pour mener à bien un travail de prévention avec des jeunes, il est important de tisser un réseau d'adultes porteurs d'un discours préventif cohérent au sein de l'école et autour des élèves. Grâce à ce travail en partenariat entre l'école, le centre PMS et/ou le service PSE et le centre de planning familial, ce message arrive d'une manière cohérente et donc juste pour les élèves.

Qu'est-ce qu'une cellule éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) ?

La cellule EVRAS est basée sur un processus participatif, d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet en éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire, en partenariat avec tous les intervenants privilégiés en la matière (Centre de Planning Familial, Centre PMS, service PSE).

Les cellules sont subventionnées par la Direction Promotion Santé de l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ) de la Wallonie, par le Service de la Santé de la Commission Communautaire Française (COCOF) de Bruxelles-Capitale, et par le Ministère de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

## OBJECTIFS

- Offrir un cadre de référence et de questionnement pour instituer ou initier un projet de prévention ;
- Mettre en œuvre des projets de prévention et de promotion dans les domaines de la santé sexuelle dans le cadre scolaire ;
- Élaborer un dispositif novateur pour les élèves tout en respectant et en évaluant les compétences et les limites du cadre scolaire ;
- Inscrire le projet sur le long terme dans une démarche institutionnelle (Projet d'école, Projet en Promotion de la santé à l'école) et dans un processus d'apprentissage, d'autonomisation et d'évolution sur plusieurs années ;
- Consolider les liens avec d'autres acteurs de terrain afin d'acquérir une habitude d'échanges à propos des pratiques et d'élaboration de partenariats ;
- Créer un projet qui soit cohérent et adapté aux besoins et aux moyens de l'école avec l'aide d'un « accompagnateur » qui coordonne et articule les compétences et spécificités de chaque participant.

Le projet (Extrait texte fondateur du projet pilote)

Le projet s'inscrit autour des constats suivants :

- 1 les intervenants potentiels en EVRAS se connaissent souvent peu ou mal et n'ont pas une perception précise de leurs missions respectives, ce qui entraîne notamment un manque de concertation et de collaboration ;
- 2 les écoles abritent des populations diversifiées avec des caractéristiques propres et des critères spécifiques qui sont rarement pris en compte ;

- 3 les jeunes ne sont que rarement associés au fond et à la forme de ces animations qui, pourtant, les concernent ;
- 4 l'efficacité des actions de prévention dépend des liens relationnels entre les différents partenaires et enfin ;
- 5 la qualité des actions menées et des relations entre les différents partenaires repose sur un travail à long terme, étalé sur plusieurs années du cursus scolaire.

## MÉTHODE

La FLCPF propose gratuitement aux établissements scolaires intéressés, un cadre structurant et continu propre à la construction, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet éducatif cohérent, soutenu par une cellule constituée par différents partenaires. Ce processus exige la motivation et la disponibilité tant du personnel éducatif impliqué que des acteurs VAS engagés dans ce processus. Un cycle de 10 séances est organisé par année scolaire. Ce cycle est supervisé par un accompagnateur qui se charge de la bonne gestion du groupe et aide à la construction du projet en mettant à sa disposition les outils nécessaires. Il s'assure également de la continuité et de la cohérence du programme et veille à l'évaluation régulière de celui-ci. Le groupe comprend environ une dizaine de personnes et est composé d'acteurs internes et externes à l'école. Ensemble, ils vont réfléchir aux stratégies à mettre en place et répartir les responsabilités de chacun afin d'atteindre un objectif commun.

Au cours de ces dernières années, la FLCPF a constaté que ce type de projets favorise réellement et concrètement la construction d'un partenariat entre tous les acteurs de la santé à l'école, tels que les Centres PMS, les services PSE et les Centres de Planning Familial. Cela sous-entend également que

l'ensemble des partenaires prennent en compte des notions de prévention (grossesse précoce, IST, violence) dans l'esprit de la promotion de la santé (participation, estime de soi, partenariat).

## RÔLE DE L'ACCOMPAGNATEUR

Le rôle de l'accompagnateur de cellule est de veiller à la coordination, à la collaboration et à la cohésion entre tous les membres de l'équipe. En effet, l'accompagnateur a pour fonction de cadrer, d'aider et de soutenir le groupe, bref, d'en être le coach. En concertation avec les participants du groupe et avec la FLCPF, l'accompagnateur invite ponctuellement des experts ou des spécialistes qui peuvent répondre à des demandes spécifiques émanant du groupe.

## CONTENU

Le programme s'étend sur trois années : ce laps de temps est nécessaire car un travail de prévention ne trouve son sens et sa portée que s'il peut s'inscrire dans la durée et la continuité. Ce sont des éléments fondamentaux de l'établissement du lien avec les élèves qui facilitent la capacité à recevoir le message de prévention.

### PREMIÈRE ANNÉE :

Temps de connaissance et de reconnaissance mutuelle.

Il s'agit du temps pour voir.

### DEUXIÈME ANNÉE :

Temps d'élaboration et de mise en place

d'un programme spécifique d'éducation affective et sexuelle.

Il s'agit du temps pour comprendre.

### TROISIÈME ANNÉE :

La dernière année du projet est consacrée à l'évaluation et à la pérennisation des activités.

Il s'agit du temps pour conclure.

## SUPERVISION DES CELLULES EVRAS

Pour garantir la pérennité de la cellule EVRAS, un superviseur intervient ponctuellement après les trois premières années du projet. Il est le garant du cadre de travail. Des temps d'évaluation ont lieu de manière régulière pour la mise en œuvre et l'implantation des animations avec les élèves.

## PUBLIC

Professionnels intéressés par la promotion de la santé à l'école : centres de planning familial, services PSE, centres PMS, professionnels du champ éducatif et scolaire et de l'aide à la Jeunesse.

## RENSEIGNEMENTS

Catherine VANESSE, coordinatrice du programme des cellules EVRAS

02/505 60 68

[cvanesse@planningfamilial.net](mailto:cvanesse@planningfamilial.net)